



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016  
P.V.NO 8-4.3.2013**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 4 MARS 2013**

Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

|                          |                        |                                  |
|--------------------------|------------------------|----------------------------------|
| <b>Présidence :</b>      | Mme Claire-Lise PIGUET | Présidente                       |
| <b>Vice-Présidence :</b> | Mme Marianne OBERSON   | 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente |
| <b>Scrutateurs :</b>     | Mme Evelynne NANGA     | Scrutatrice                      |
|                          | M. Jean-Luc SCHUMACHER | Scruteur                         |

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Claire-Lise Piguet, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

**L'appel nominal** fait ressortir la présence de 51 Conseillers (ères) (+ 4 assermentations) total 55.

|                |             |                       |
|----------------|-------------|-----------------------|
| Sont excusés : | Mmes et MM. | Aubert Patricia       |
|                |             | Bichsel Pierre        |
|                |             | Bcetschen Michel      |
|                |             | Bohren Philippe       |
|                |             | Bovey Louis           |
|                |             | Cabras Arlette        |
|                |             | Duvoisin Dominique    |
|                |             | Glauser Ricci Marlène |
|                |             | Heizmann Christian    |
|                |             | Jozroland Denis       |
|                |             | Meylan Willy          |
|                |             | Oberson François      |
|                |             | Page Hussy Chantal    |
|                |             | Ruschetta Lise        |
|                |             | Sanchez Francisco     |
|                |             | Tièche Marie-France   |
|                |             | Wagner Albert         |
| Sont absents : | MM.         | Gilliéron Appolonie   |
|                |             | Matthey Julien        |

La Municipalité est présente in corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

**b.Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 est accepté sans remarque avec remerciements à la secrétaire remplaçante pour sa rédaction.

### **c.Communications de la Présidente**

Mme la Présidente donne lecture du courrier reçu ou envoyé par le bureau du Conseil communal :

- lettre de condoléances** à Mme Janine Thalmann pour le décès de son époux M. Bernard Thalmann, ancien Conseiller communal et ancien Président du Conseil. Une minute de silence est observée par l'assemblée en sa mémoire.
- courrier adressé le 8.1.13 à la Direction de Val TV** concernant la mauvaise qualité de transmission des séances, du son en particulier ; réponse de la Direction de Val TV du 29.1.13 affirmant avoir pris les mesures nécessaires pour une amélioration générale, de plus dorénavant Val TV indiquera le lien pour retrouver les enregistrements des séances tant que le site communal ne peut le faire.
- lettres de démission du Conseil communal de :**
- Mme Lise Ruschetta UDI, après 12 ans d'activité**
- M. Denis Jozroland SOC**
- M. Gilbert Ganivet UDI, démission au 30.6.2013, après plus de 20 ans d'activité**
- M. Albert Wagner UDI, en raison de son prochain départ en Floride pour un stage professionnel de deux ans**
- Mme Patricia Aubert UDI**
- M. François Oberson F3**

### **d.Communications de la Municipalité**

Mme Jeannine Rainaud Syndic donne lecture des informations suivantes :  
**Anniversaires**

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Georges Vergères, au Brassus, Route du Risoud 44, le 26 janvier 2013,
- Mme Yvonne Ravaz, au Sentier, Route du Canal 8, le 17 février 2013.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

### **Motion de M. Nicolas Frey relative à la création d'un transport durant toute l'année scolaire pour les élèves des degrés 6 à 9, et ce, pour l'ensemble du territoire communal.**

Suite au dépôt de la motion de M. Nicolas Frey, le Comité Directeur de l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux a pris contact avec le Département de la formation, de la Jeunesse et de la culture afin d'obtenir le règlement-type des transports scolaires.

Il a été répondu au comité de direction qu'à l'heure actuelle, ledit règlement est en cours de rédaction par les juristes du DFJC. Les services de l'Etat ne sont ni en mesure de conseiller davantage les Municipalités, ni de les informer dans quel délai ce document sera disponible.

La Municipalité estime que ce règlement-type est crucial afin de répondre à la motion dans le respect des nouvelles prescriptions cantonales. Sur la base de ces éléments, il n'est pour l'heure pas possible de traiter la motion en cours.

### **Réponse au postulat du 2 juillet 2012 de M. Cyril Maillefer et Mme Nathalie Blondel relative à la mise en place d'un train supplémentaire le matin ainsi qu'à l'amélioration de la correspondance à Vallorbe entre le bus en provenance d'Yverdon et le train pour la Vallée de Joux.**

Suite au dépôt du postulat susmentionné, la Municipalité a pris contact avec Travys SA par courrier en date du 10 juillet 2012.

Nous vous transmettons ci-dessous la réponse obtenue de la société Travys envoyée le 14 novembre 2012 à la Municipalité :

#### ***1) Trains supplémentaires le matin***

*Depuis 2008, nous avons régulièrement proposé dans l'élaboration de notre offre à l'attention des collectivités publiques une variante avec une à deux courses plus matinales pour sortir de la Vallée de Joux, dans le but d'avoir une première arrivée à Lausanne avant 7h00. Jusqu'à ce jour, pour différents motifs d'ordre financier et de potentiel estimé, ces demandes n'ont pas été acceptées.*

*A réception de votre courrier, nous avons réactivé les discussions avec le canton ainsi que les CFF, en envisageant également une première course effectuée par un bus. Malheureusement, en fonction des divers délais réglementaires ou légaux, il n'était plus possible de proposer une solution pour le changement d'horaire du 10 décembre 2012.*

*D'entente avec le Service de la Mobilité, la question sera reprise début 2013 et nous avons bon espoir d'aboutir à une solution pour le changement d'horaire de décembre 2013.*

## **2) Bus BGV Yverdon-les-Bains – Vallorbe / correspondance avec le train pour la Vallée de Joux**

*La majorité des courses BGV de et pour Yverdon-les-Bains sont calquées sur les horaires d'entrée et de sortie du Gymnase et du CPNV. Les périodes de cours sont de 45 mn, tandis que les trains de la Vallée de Joux sont cadencés à l'heure. Ainsi, dès le début de l'après-midi, les heures de fin de cours ne correspondent donc pas toujours avec les horaires des trains. Les sorties du Gymnase de 14h25 et 15h20 ne laissent que très peu de marge de temps pour monter en bus à Vallorbe où les trains partent à 15h12 et 16h12.*

*Des statistiques effectuées par échantillonnage sur l'année 2011/2012, pour la course de 15h30, 74% des courses donnent 2 mn et plus de temps de correspondance. Sur les 26% restant, 17% donnent tout de même la correspondance, malgré un temps de battement inférieur à 2 mn. Dans 9% des cas il y a eu rupture de correspondance.*

*Pour les deux dernières montées des Gymnasiens, à 16h15 et 17h08, le temps disponible est certes suffisant, mais ce sont les problèmes récurrents de surcharge du trafic autoroutier qui pèjorent la stabilité de l'horaire.*

*Cependant, dès le 10 décembre 2012, les départs des courses de 14h30 et 15h30 ont été avancés au maximum du possible pour gagner de précieuses minutes. Cependant, les gymnasiens auront encore moins de temps entre la fin de la période de cours et le départ du bus du Gymnase.*

*Pour l'autoroute A9b, l'OFROU a amélioré cet automne la sortie du Creux et nous constatons depuis lors une amélioration certaine.*

*Enfin, TRAVYS et CFF ont repris leurs différents processus de gestion des perturbations, notamment pour le noeud de correspondance de Vallorbe, afin de réduire au maximum les risques de ruptures de correspondances.*

*La Municipalité, par l'intermédiaire de sa représentante au sein du Conseil d'administration, ne manquera pas d'informer le Conseil Communal des prochains développements liés au transport.*

## **Personnel communal – Boursier Communal**

*Comme annoncé de longue date, M. Reynold Keusen, Boursier communal, prendra sa retraite le 30 septembre 2013 après 33 ans d'activité au sein de l'administration communale.*

*Afin de le remplacer, la Municipalité a nommé M. André Fehle qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2013.*

Agé de 50 ans, marié, et père de 3 enfants, M. Fehle a occupé différents postes, dont celui de comptable au sein d'une PME de la région lausannoise. Depuis 10 ans, il est le directeur de Renault Cossonay.

M. André Fehle est actuellement domicilié à Lussery-Villars et dispose d'une résidence secondaire au Sentier et envisage son installation dans la commune.

### **Office d'impôt de la Vallée de Joux**

Suite à une séance qu'ont eue les Syndics des communes de la Vallée de Joux, l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) communique ce qui suit :

*Avec l'avènement de la taxation automatique et semi-automatique, ainsi que la régionalisation des gains immobiliers et des dossiers complexes, l'Office d'impôt de la Vallée se retrouvait fortement dégarni. En conséquence, il ne pouvait poursuivre ses activités sous la forme qui a été la sienne jusqu'à aujourd'hui et des solutions ont été recherchées pour offrir tout de même des prestations de qualité au public. C'est ainsi qu'il restera ouvert deux jours par semaine dès le 2 avril prochain.*

*En cohérence avec l'ouverture de la Préfecture et dans le but de maintenir la proximité, le bureau d'impôt de la Vallée, Grand-Rue 38 au Sentier aura deux ouvertures hebdomadaires au public, soit le lundi et le jeudi, de 08.30 à 12.15 heures et de 13.30 à 16.30 heures. Deux collaborateurs expérimentés, M. Stéphane Cuhat, responsable du bureau et Mme Claudine Shell-Baud, responsable de recette, y recevront les contribuables de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu durant ces deux jours. En cas de nécessité, ils seront à disposition, sur rendez-vous, les autres jours de la semaine.*

*A l'instar des autres services de l'Etat et comme déjà annoncé, l'Administration cantonale des impôts (ACI) poursuit son adaptation au découpage territorial et sa modernisation informatique. Ces mutations ont des répercussions sur l'organisation du service ; l'informatisation croissante induit notamment des transferts d'activités vers les centres régionaux. Les taxations automatiques et semi-automatiques des dossiers, effectuées directement à Yverdon, diminuent de manière sensible le nombre de dossiers qui doivent être traités par les petits offices, notamment le bureau de la Vallée. Si le nombre de contribuables se monte à 4'160, le nombre de dossiers réellement traités sur place est de 1'080.*

*Si le Conseil d'Etat et l'ACI souhaitent maintenir un horaire d'ouverture réduit, favorisant ainsi la proximité et les synergies avec les autres services de l'Etat, ce dispositif n'a pas été conçu pour une durée fixée dans le temps. La mise en place est appelée à perdurer tant que le cadre général se maintiendra, à savoir tant qu'il constituera un point de contact prisé et utilisé par la population. Ce « service à la carte » est de même nature que celui offert au Pays d'Enhaut où il fonctionne à satisfaction depuis le 18 avril 2011.*

### **Site Internet de la Commune du Chenit**

Comme relevé déjà à plusieurs reprises, le site internet de la Commune du Chenit datant des années 2000 doit subir un important travail de refonte. Des problèmes liés à l'hébergeur ne permettaient plus de l'exploiter à satisfaction. Un mandat a donc été confié par la Municipalité afin de repenser l'architecture totale du site ainsi que son design.

Le second objectif est de permettre à l'administration communale de pouvoir procéder elle-même à la publication des informations, chose qui, à ce jour, est externalisée. Cette solution ne permet pas d'être suffisamment réactif et de pouvoir proposer des contenus à jour et dignes d'intérêt.

Aujourd'hui, la partie technique a été revue, de même que le design. Une cohérence dans les graphismes sera assurée avec le nouveau site internet de l'ADAEV notamment. Une rubrique

*actualités*, permettra la publication de brefs messages d'information à la population. De plus, un onglet *vie pratique* sera mis en place. Comme pour le site actuel, la majorité des règlements communaux seront mis en ligne, de même que divers formulaires régulièrement demandés aux guichets de l'administration. Les préavis communaux seront également disponibles par ce biais. Une page sur la gestion des déchets sera créée. Tous les liens vers l'administration cantonale et fédérale ainsi que vers les instances partenaires de la commune seront mis au goût du jour.

Il convient maintenant d'actualiser tous les contenus par dicastère et par service et de former le personnel communal qui aura la charge de la gestion du site. Une première version sera mise en ligne dans le courant du printemps 2013. Elle sera étoffée au fil des mois.

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil Communal et la population lorsque ces nouvelles pages seront publiées. Il va de soi que toutes les suggestions ou propositions d'amélioration sont les bienvenues et peuvent être transmises soit à la Municipalité soit au Secrétaire municipal.

### **Gestion des déchets – Point de la situation**

Après l'approbation du nouveau règlement sur les déchets, la Municipalité a donc introduit le nouveau système au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Après quelques semaines intenses pour le personnel de la déchetterie et du greffe municipal, il semble que la vague d'émotion liée à l'introduction de cette nouvelle taxe est en train de s'atténuer quelque peu.

La tournée de ramassage des déchets organiques a débuté comme prévu, et plus de 700 poubelles vertes ont été distribuées à ce jour. A ce sujet, notre fournisseur n'a pas pu assurer le délai de livraison annoncé. Cela a occasionné un retard dans le début de la distribution aux habitants. La Municipalité souhaite présenter ses excuses à la population pour ce problème bien indépendant de sa volonté.

S'agissant des déchets ménagers, dès les premières tournées de janvier, le taux de sacs conformes était largement supérieur à la moyenne des autres communes du canton, qui se trouvaient dans une phase introductive. La Municipalité remercie donc la population combière d'avoir pris ses responsabilités.

Les contrevenants, quant à eux, sont systématiquement dénoncés et sanctionnés. L'amende peut être doublée en cas de récidive.

L'établissement des conventions pour l'élimination des déchets des petites entreprises est en cours. Elles seront envoyées ces prochaines semaines.

Notons enfin que les Municipaux responsables du dicastère des déchets des trois communes de la Vallée se rencontrent régulièrement afin de procéder aux adaptations nécessaires.

### **Accident de circulation du Rocheray – Chemin de la Halte**

Le 4 février 2013, un accident de la circulation s'est produit sur le passage à niveau situé au Chemin de la Halte au Rocheray. Il a malheureusement provoqué la mort de deux habitants de la commune.

La Municipalité tient tout d'abord à faire part de ses sincères condoléances aux familles des deux victimes. Elle tient à adresser également ses remerciements aux collaborateurs de l'entreprise Travys et aux services de secours qui ont agi avec rapidité et professionnalisme.

S'agissant du passage à niveau, et malgré le fait qu'il soit conforme aux prescriptions légales, l'installation de barrières est prévue d'ici à la fin de 2014 au plus tard.

### **Prochaine séance du Conseil Communal**

D'entente avec le bureau du Conseil Communal, la prochaine séance est fixée au 29 avril 2013.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour les communications de la Municipalité, et propose l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Assermentations**

**2. Préavis n° 1/2013 :** Remplacement de la balayeuse communale Boschung Speedbroom

**3. Préavis n° 2/2013 :** Extension de l'établissement scolaire Chez-le-Maître  
Phase II : construction d'une aile comprenant six salles de classes ;  
réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment

**4. Préavis n° 3/2013 :** Réfection de la place pavée de l'Hôtel de Ville au Sentier

### **5. Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est accepté par le Conseil communal.

### **1. Assermentations**

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

**M. Hervé Maillard UDI, en remplacement de Mme Lise Ruschetta**

**Mme Annick Riedo UDI, en remplacement de M. Albert Wagner**

**M. Fabien Rochat SOC, en remplacement de M. Denis Jozroland**

**M. Daniel Trotti F3, en remplacement de M. François Oberson**

Elle leur souhaite la bienvenue et les invite à participer aux travaux du Conseil.

### **2. Préavis n° 1/2013 : Remplacement de la balayeuse communale Boschung Speedbroom**

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur, M. Fabrice Aubert :

A la demande du Bureau du Conseil, la Commission nommée pour le préavis no 1/2013 s'est réunie le lundi 18 février 2013 à 18 heures, à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

Composée de Mme Jacqueline Cristiano SOC en remplacement de M. Francisco Sanchez, MM. Carmelo Sciascia SOC en remplacement de Mme Nadia Pittet, Alain Capt F3, Michel Jeannin UDI et Fabrice Aubert UDI, Rapporteur.

M. Lucien Jacquier, Chef du Garage communal, ainsi que MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin étaient présents également et représentaient la Municipalité.

Nous les remercions pour leurs réponses précises à nos questions ainsi que leur travail de recherche pour ce préavis très bien étudié et complet.

Après rafraîchissement du contenu de ce préavis concernant l'achat d'une balayeuse en remplacement de l'actuelle de marque Boschung de 10 ans d'âge, M. Baudat nous explique l'importance d'un parc véhicules tenu en bon état et réactualisé régulièrement afin de garder des outils de travail récents et moins coûteux en réparation.

Ensuite, M. Baudat nous distribue la documentation concernant les deux machines retenues dans l'étude. M. Jacquier s'empresse de nous expliquer leurs différences et nous étale les raisons du choix pour la Boschung Speedbroom en nous montrant un essai filmé sur la Route du Commonet après des ravinements dus à une forte pluie.

Suite à ces explications, quelques questions sont apparues, comme la possibilité de location à d'autres Communes ou entreprises horlogères pour le nettoyage de leurs parcs. Pourquoi ne pas s'équiper d'un véhicule plus important pour effectuer le nettoyage de routes en traversée de village, travaux sous-traités actuellement à des entreprises spécialisées ?

MM. Baudat et Reymondin nous expliquent que des arrangements sont déjà mis en place pour des locations, ou plutôt des ventes d'heures de nettoyage de parcs. L'acquisition d'une plus grosse machine ne serait pas judicieuse car nous ne pourrions plus faire les trottoirs ni certains

endroits qui demandent obligatoirement une petite machine pour passer ou contourner les obstacles. Il y a aussi le montant de la reprise de l'ancienne machine ainsi que la différence du prix total qui nous met d'accord.

Un argument supplémentaire nous confirme ce choix. Le fait que dans un avenir proche la maison Boschung va installer une succursale dans la région de Payerne, nous permettra des réparations et l'obtention de pièces de rechange plus rapidement.

Une autre question était de savoir ce qu'il advient des déchets récoltés par cette machine. Après être déversés dans une benne, celle-ci est transportée dans la centrale de tri pour déchets spéciaux « Cridec » qui trie et lave les graviers et brûle les déchets.

La dernière question se rapportait sur l'étonnement d'un amortissement sur dix ans, ce qui peut paraître long pour un véhicule. M. Baudat nous explique que l'amortissement d'une machine se fait sur sa durée de vie, mais qu'il n'est pas impossible au cours du temps de faire des amortissements extraordinaires.

Une fois MM. Les Municipaux et M. Jaquier sortis après être remerciés, une délibération a été rapidement faite et nous en sommes venus à la conclusion suivante :

La Commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions 1 à 3 du préavis et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 1/2013,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1. autorise la Municipalité à remplacer la balayeuse Boschung Speedbroom par une balayeuse neuve Boschung S3,**

**2. alloue dans ce but un crédit de fr. 139'751.-**

**3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9146.1, et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement, compte 430.3313.3**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

#### **3. Préavis 2/2013 : Extension de l'établissement scolaire de Chez-le-Maître**

**Phase II : construction d'une aile comprenant six salles de classes**

**Réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Nathalie Gisiger pour la lecture du rapport rédigé par Mme Marlène Glauser Ricci, absente ce soir :

La commission nommée s'est réunie le mardi 12 février 2013 à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Elle était composée de :

Mme Nathalie Gisiger

Mr. Philippe Bohren

Mr. Rodolphe Kraftsik

Mr. Carmelo Sciascia

Mr. Jean-Claude Chanson

Mr. Christian Heizmann, excusé

Mr. François Oberson, excusé, remplacé par Mme Marlène Glauser Ricci, 1<sup>er</sup> membre

Etaient présents également :

Mr. Christian Vuilloud, Municipal

Mr. David Piguet, Municipal

Mr. Jaquier, représentant de Batineg

Mr. J.-Y. Grognez, directeur des écoles

### **Objet**

L'objet du présent rapport concerne la suite des travaux prévus sur le site scolaire de Chez-le-Maître, la création d'une nouvelle aile comprenant 6 nouvelles salles de classe ainsi que la réfection et l'isolation des façades, stores et fenêtres des côtés sud-ouest et nord-ouest du bâtiment existant.

Le but de ce projet est de rapprocher un maximum d'élèves près des infrastructures d'accueil parascolaire ainsi que du réfectoire exigés par la nouvelle loi. Cela permettra également d'économiser des frais de transport et rationaliser les sites d'enseignements. La réfection des façades est devenue indispensable à cause de leur vétusté et pour améliorer l'isolation du bâtiment qui pour l'instant est inexistante.

Le projet du nouveau bâtiment tel que présenté dans le préavis a été réalisé et budgété par l'entreprise Batineg qui a déjà réalisé la première étape, à savoir le réfectoire et la bibliothèque. Pour être en conformité avec la loi sur les marchés publics, un appel d'offre conforme à ladite loi sera effectué. Afin d'établir le dossier d'appel d'offre aux entreprises générales, nous devons mandater un consultant extérieur qui sera également mandaté du suivi de la réalisation des travaux pour s'assurer que celle-ci soit en conformité avec l'offre retenue. Dans ce cadre-là, vu le coût d'une telle exigence (47'650.-), la municipalité réfléchit à l'éventualité d'engager une personne supplémentaire au bureau technique pour superviser ceci. L'offre de l'entreprise Batineg sera le montant de référence pour l'appel d'offre aux entreprises générales, qui comprend la construction et les aménagements extérieurs à l'exception du mobilier. Bien qu'ayant réalisé la phase I des travaux ainsi que le projet de la phase II, il n'est pas garanti que l'entreprise Batineg se voie allouer la suite des travaux. Si une offre plus avantageuse se présente, nous avons l'obligation d'y souscrire.

Toutefois, la commission regrette que le délai entre ce préavis et le début des travaux prévus soit si court. Il semble en effet difficile de satisfaire aux exigences légales tout en maintenant la planification des travaux telle qu'initialement envisagée.

### **Réfections des façades**

Les façades seront refaites conformément à la norme SIA 380/1, impliquant une isolation périphérique de 20 cm en façade ainsi que de 4 cm sur les embrasures de fenêtres. Cela correspond à une réflexion générale sur l'entretien et l'isolation des bâtiments scolaires pour les années futures. Un rapport thermique a d'ailleurs été réalisé dans ce but. L'aspect général de la façade sera conservé en gardant des matériaux identiques (crépi minéral). Les fenêtres seront changées durant les périodes de vacances scolaires. Mr Piguet nous a informés qu'un rapport "diagnostique amiante" a été réalisé. Ce rapport lié aux façades et aux fenêtres ne laisse pas apparaître de gros problèmes demandant à ce que nous fassions appel à des entreprises spécialisées, mais quelques petits détails qui demandent une attention rapide. La réfection de ces façades fait partie intégrante de l'appel d'offre aux entreprises générales.

### **Nouvelle aile**

Elle sera composée de 6 classes réparties sur 3 niveaux. Elle comprendra 2 salles de classes modulables, une au rez-de-chaussée et une au 1<sup>er</sup> étage. Ces classes modulables permettront d'accueillir de petits effectifs pour des classes spécialisées (classes d'appui pour enfants non francophones, classes à niveau selon la LEO, options spécifiques). Aucun ascenseur n'est prévu dans ce bâtiment car il sera relié directement au bâtiment existant déjà équipé.

L'équipement de ces nouvelles classes comprendra un tableau blanc interactif qui sera complété par un tableau blanc classique dans les 2 demi-classes. Au vu de la présence toujours plus grande de la technologie dans l'enseignement, il nous semble judicieux d'équiper ces nouvelles classes avec une technologie adaptée, sachant qu'à terme, les autres classes devront aussi être équipées de tableaux interactifs. Bien que la plus-value pour séparer la classe en deux semble importante, elle comprend en plus de la paroi physique, une porte

d'entrée supplémentaire, une séparation du système électrique et informatique et une séparation de la gestion des stores ainsi qu'un tableau blanc classique.

Bien que les plans soient conformes aux normes ECA concernant les chemins de fuite en cas d'incendie, la commission recommande une modification de l'implantation des portes de classes ceci afin de laisser plus de place de passage en cas de problème.

L'espace compris entre l'aile comprenant la bibliothèque et le réfectoire ainsi que le nouveau bâtiment servira de cours d'école pour les élèves de 7<sup>ème</sup> Harmos (5<sup>ème</sup> actuellement)

### **Conclusion**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux prévus sur le site de Chez-le-Maître. Il fait partie également d'une réflexion plus large sur tous les bâtiments scolaires qui représentent le plus gros patrimoine immobilier de la commune. Sachant que la plupart de ces bâtiments sont des gouffres énergétiques, d'autres travaux de réfection et isolation ou transformation seront à prévoir ces prochaines années. Ces travaux seront financés soit par voie de budget de fonctionnement ou de préavis selon l'ampleur desdits travaux.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous recommande Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les six points des conclusions du préavis.

Mme la Présidente remercie Mme Nathalie Gisiger pour la lecture du rapport et ouvre une discussion :

**M. Nicolas Guignard** s'étonne de la hausse des coûts de 6% alors que depuis 2010 le taux d'inflation est négatif, et comment seront gérés les prix 2013 des éventuels appels d'offre ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond que la hausse des coûts est en fonction des normes SIA, par conséquent difficile à réduire.

**M. Jean-Luc Lecoultre** demande si la capacité nécessaire au chauffage du nouveau bâtiment par Sogebois a été prévue et est disponible sans risque ?

**M. David Piguet Municipal** répond que les frais de raccordement ont été prévus et la capacité de Sogebois est assez grande.

**M. Jean-Claude Rochat** pose la question du nombre d'enfants que le site scolaire, après les travaux, pourra accueillir, avons-nous une marge pour le futur ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond que les classes supplémentaires permettront une augmentation d'environ 80 élèves ce qui ferait un total d'environ 400 élèves pour Chez-le-Maître. Quant à la marge possible, avec le nouveau bâtiment, des classes de l'ancien bâtiment seront libres et une nouvelle classe sera ouverte à L'Orient pour les « enfantines ». Toutefois, l'effectif des enfants ne cesse de baisser.

**M. Jean-Luc Lecoultre** voudrait savoir pourquoi le préau de 5-6<sup>ème</sup> est à l'intérieur du « U » de la bibliothèque, comme un « ghetto », quelle en est la raison ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond qu'il faut respecter la norme de surface du préau disponible, le préau actuel étant « juste » il a fallu créer un nouvel espace.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le préavis au vote du Conseil qui l'accepte sans avis contraire ni abstention, sauf une abstention à la conclusion no 3.

### **Discussion générale :**

**M. Didier Vaucher** est inquiet pour la sécurité des enfants avec l'augmentation du trafic, l'installation d'un feu serait-elle possible ou autre moyen de sécuriser l'accès à des enfants à l'école ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond que la Municipalité étudie ce problème, la difficulté est de trouver des patrouilleurs scolaires adultes.

**M. Olivier Baudat Municipal** ajoute que la piste cyclable en préparation se terminera par une place de rebroussement et le préau sera fermé par un surélévement, ce qui améliorera la sécurité des enfants.

Actuellement, ce sont des patrouilleurs enfants qui fonctionnent sauf le vendredi en raison d'une augmentation du trafic, jour où ils sont remplacés par des patrouilleurs adultes et un gendarme est également présent.

**M. Jacques-André Rochat** signale une erreur de date à la conclusion no 5 concernant la date de vote par le Conseil du plafond d'endettement, il s'agit du 5 décembre 2011 et non pas du 4 décembre 2006. Comme les conclusions sont déjà votées, il ne demande pas un nouveau vote, simplement la correction de la date.

**Mme le Syndic** reconnaît cette erreur, mais le plafond d'endettement est resté le même.

**M. Jean-Claude Rochat** demande si ce nouvel aménagement du centre scolaire va faire avancer l'accueil des élèves en horaire continu selon Harmos ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond que la Commune attend le règlement d'application de ce sujet accepté par vote cantonal, mais selon ce règlement il faut laisser aux élèves une possibilité de rentrer à la maison à midi, et avec 45 minutes de pose prévues, cela sera impossible. Pour le moment, nous ne pouvons pas changer les horaires en raison des temps de transport.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie la Rapporteur et sa Commission pour leur travail.

Le préavis no 2/2013 a été accepté selon les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT**

**Vu le préavis no 2/2013,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :**

- 1. autorise la Municipalité à construire une nouvelle aile à l'établissement scolaire de Chez-le-Maître afin d'y accueillir six salles de classes,**
- 2. autorise la Municipalité à entreprendre la réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment scolaire de Chez-le-Maître**
- 3. alloue dans ce but un crédit de fr. 5'043'000.-,**
- 4. autorise la Municipalité à prélever fr. 2'000'000.- dans le fonds Bâtiments scolaires, compte no 9282.35,**
- 5. autorise la Municipalité à emprunter fr. 3'043'000.-, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 28'000'000.- voté par le Conseil communal le 5 décembre 2011**
- 6. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.72, et d'amortir le solde en 30 ans par le budget de fonctionnement, compte no 525.3312.**

#### **4. Préavis no 3/2013 : Réfection de la place pavée de l'Hôtel de Ville au Sentier**

Mme la Présidente donne la parole à M. Nicolas Champrenaud, Rapporteur :

La Commission en charge du préavis N° 3/2013 s'est réunie le jeudi 14 février dans la salle de la municipalité à l'Hôtel de Ville du Sentier. La Commission était composée des membres suivants :

MM. François VILLARD (F3), Frédéric ROCHAT (UDI), Eric DURUZ (UDI),

Jean-Luc LECOULTRE (SOC), Nicolas CHAMPRENAUD (SOC), rapporteur

Nous remercions Messieurs David PIGUET et Bertrand MEYLAN, Municipaux, de leur présence et d'avoir répondu aux questions relatives à ce préavis.

Le préavis étant clair et complet pour tous les membres de la Commission, ce rapport évoquera uniquement les quelques précisions qui nous ont été apportées par Messieurs les municipaux.

Tel que mentionné par le préavis, il est devenu nécessaire de rénover la place de l'Hôtel de Ville qui s'est fortement dégradée au fil des années. Nous avons pu constater, malgré la neige

qui recouvrait une partie de la place, que cette dernière a en effet subi les dommages du temps.

La réfection de cette place sera accompagnée de la rénovation des conduites d'eau de l'Hôtel de Ville qui sont âgées de plus de quarante ans. De plus, une fontaine à eau offerte par l'entreprise RWB Vaud SA sera également installée à cet endroit. Cette fontaine devrait permettre aux piétons, touristes et sportifs de s'hydrater et constitue un atout pour l'attrait de la place.

Il nous a également été précisé que la place ne serait jamais traversée par des véhicules et qu'il est également prévu de mettre en place des tubes pour d'éventuelles installations câblées dans le futur. Les pavés actuels qui ne sont pas trop endommagés seront par ailleurs réutilisés lors de la rénovation de la place et deux arbres seront également enlevés lors de la nouvelle configuration. Ces derniers étant devenus gênants.

Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient en principe débiter au printemps de cette année pour se terminer avant l'été et le début de la saison touristique.

Enfin, la Commission a relevé que la précédente rénovation de la place a été faite en 1996 et que la durée de vie n'est donc pas substantielle pour une place qui n'est empruntée que par des piétons. Cette nouvelle rénovation de la place devrait en principe renforcer la qualité de cette dernière et la Commission espère que celle-ci sera en bon état au moins pour une vingtaine d'année au minimum.

Au vu de ce qui précède, la Commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 03/2013 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente remercie M. Champrenaud pour la lecture de son rapport et ouvre une discussion :

**M. Nicolas Guignard** demande si un WI-FI à accès libre pouvait être installé sur la place, comme dans les zones touristiques. **M. David Piguet Municipal** répond que cette installation existe déjà, avec encore quelques problèmes de puissance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 3/2013,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,**

- 1. autorise la Municipalité à procéder à la réfection de la place pavée de l'Hôtel de Ville au Sentier,**
- 2. alloue dans ce but un crédit de fr. 82'000.-,**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.18 et d'amortir en 5 ans par le budget de fonctionnement, compte no 3510.3311**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

**M. Cyril Maillefer** intervient concernant l'utilisation du parking de l'Essor :

« Je m'interroge sur l'utilisation qui est faite du parking situé derrière le bâtiment de l'Essor

« par les travailleurs des entreprises horlogères.

« Actuellement, à partir de 07h30 il n'est quasiment plus possible de s'y parquer.

« Cette situation n'est pas idéale pour les visiteurs de l'Espace horloger et de la galerie de

« l'Essor qui ne parviennent plus à trouver une place à proximité du bâtiment.

« De plus, je pense que cet usage va à contre-sens de la politique de mobilité soutenue par

« la Commune.

« La limitation du nombre de places de parc à disposition des entreprises semble être un bon

« moyen d'inciter les travailleurs à repenser leur mobilité.

« Mais ces mesures ne pourront développer leurs effets de manière efficiente si cela entraîne

« un report sur les parkings situés sur le territoire communal.

« Ma question est donc la suivante : l'usage qui est fait du parking de l'Essor relève-t-il d'un

« accord entre la Commune et les entreprises concernées, et la Municipalité a-t-elle déjà envi-

« sagé de possibles mesures pour éviter un tel report qui représente potentiellement un frein

« important pour la politique de mobilité ? »

**M. Olivier Baudat Municipal** répond qu'il y a eu en effet un accord avec la Maison Blancpain pour autoriser ce parcage. Actuellement, la Municipalité est en négociation avec les différentes entreprises impliquées, qui ont instauré des mesures de co-voiturage et de bus, ces mesures seront améliorées en avril-mai prochain. Le cas du parking de l'Essor est délicat mais en cours de trouver une solution.

**Mme Jeannine Rainaud Syndic** cite le train des frontaliers plein jusqu'à Vallorbe, environ 20 personnes travaillant à la Vallée l'utilisent. Peut-être qu'un wagon sera ajouté en France, ce qui améliorera la situation.

La question est posée aussi pour le parking des Crettets et celui de l'Eglise catholique au Brassus, c'est un problème important pour notre région, mais aussi du côté des parkings des villages français frontaliers qui se plaignent de la même situation.

**M. Fabrice Aubert**, responsable de la construction du Comptoir, nous informe que les employés de Blancpain laissent volontiers leur place lors de manifestations.

**M. Eric Duruz** nous parle du journal du Haut Jura français, relatant la volonté commune de travailler sur des améliorations de région, il faut de la souplesse pour éviter des affrontements, la situation n'est pas simple et demande du temps.

**M. Frédéric Rochat** nous informe d'un problème rencontré avec un tapis qu'il souhaitait mettre à la déchetterie et qui n'a pas été accepté parce que trop volumineux. Selon l'employé, il aurait dû le découper et le mettre dans un sac ad hoc.

**M. Laurent Reymondin Municipal** répond que les employés communaux ont des consignes, il reconnaît que la règle des 60 cm est difficile à appliquer ainsi que pour le plastic. En roulant ce tapis, il pouvait être mis dans un sac.

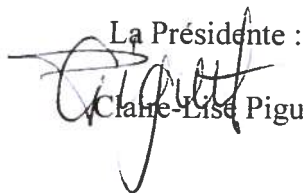
**M. Nicolas Frey** n'est pas satisfait de la réponse à sa motion sur la sécurité des élèves, la Municipalité parle plutôt de l'application Harmos que de la sécurité de nos enfants.

**M. Gilbert Ganivet** nous donne des informations sur la Commission chargée de rédiger les cahiers des charges des Commissions des Finances, de gestion et ordinaires. Il a reçu 7 commentaires sur le projet soumis ; la Commission se réunira en mars/avril et présentera son rapport à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21 h 55 en remerciant l'assemblée, les téléspectateurs et les membres de la presse et rappelant la prochaine séance du Conseil communal fixée au 29 avril 2013. Elle souhaite à tous de belles fêtes de Pâques.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :



Claire-Lise Piguet

La Secrétaire :



Paullette Reymond